



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Vladimir BOIRE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Georges DEGROOTE pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33

Réf. : 2023/05/9 – OBJET : Mise en valeur de l'Allée royale de Villepreux : projet de protocole transactionnel pour la libération des parcelles AH 65, AH 66, AH 67 et AH 68 appartenant aux consorts REYNARD.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu le projet de transaction proposé destiné à mettre un terme définitif aux litiges existant entre Versailles Grand Parc, la commune de Saint-Cyr-l'École, l'Etat et les consorts REYNARD tenant à la libération des parcelles AH 65, AH 66, AH 67 et AH 68 appartenant à ces derniers et s'avérant nécessaires à la mise en valeur de l'Allée royale de Villepreux, aux paiements des astreintes et aux conditions de relogement de MM. Daniel et Franck REYNARD et de Mme Marina REYNARD,

Considérant que les concessions réciproques de chacune des parties concernées permettent de régler leur différend par le protocole transactionnel ci-joint soumis à l'assemblée communale,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230531-2023-05-9-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2023

DELIBERE

Article 1 : Approuve à l'unanimité le protocole transactionnel annexé à la présente délibération, proposé pour mettre un terme définitif aux litiges existant entre Versailles Grand Parc, la commune de Saint-Cyr-l'École, l'Etat et les consorts REYNARD tenant à la libération des parcelles AH 65, AH 66, AH 67 et AH 68 appartenant à ces derniers et s'avérant nécessaires à la mise en valeur de l'Allée royale de Villepreux, aux paiements des astreintes et aux conditions de relogement de MM. Daniel et Franck REYNARD et de Mme Marina REYNARD.

Article 2 : Autorise le Maire à signer ce protocole avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etat, MM. Daniel et Franck REYNARD et Mme Marina REYNARD.

Article 3 : Mandate le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de ce protocole transactionnel.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 5 JUIN 2023
et par publication en ligne le : - 5 JUIN 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 5 JUIN 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230531-2023-05-9-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2023